Collège de la Trézence
2 rue du Fief Braud
17330 LOULAY

ACTE ADMINISTRATIF
N°2014/34

A – acte ne relevant pas de l'action éducatrice

Le Conseil d'Administration Convoqué le 10/11/2014
S'est réuni le 25/11/2014
Nombre de membres composant le conseil : 23
Quorum atteint en début de séance : 21
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 21

Après avis de la commission permanente réunie le
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 24 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis : **CONCESSION DE LOGEMENTS 2015**

CONTENU DE LA DECISION : (Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision).

Le nombre de logements existant au collège est de 2 logements de type F4.
Au titre du décret n°86-428 du 14 mars 1986, le nombre des agents logés par nécessité absolue de service est :
- selon l'article 3 : 2 agents mentionnés au *a* de l'art.2 puisque l'effectif pondéré de l'établissement est de 400 pts.
- selon l'article 4 : 2 agents mentionnés au *b* de l'art.2 puisque la demi-pension est ouverte.

L'autorisation est donnée au Chef d'Etablissement pour que les deux logements de fonction, situés dans l'enceinte du collège, soient attribués aux titulaires occupant les fonctions suivantes :

- Gestionnaire : Mme Morgane STEFANKA	concession : nécessité absolue de service
- Principal : M. Philippe MOYNARD	concession : dérogation à l'obligation d'occupation du logement de fonction concédé par nécessité absolue de service pour l'année scolaire 2014-2015

Et autorise le Principal de signer les conventions d'occupation précaire dans les logements libres suite à dérogation du titulaire à ne pas occuper son logement par NAS.

RESULTATS DU VOTE 21 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Accusés de réception le :	**La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à** : A – Acte ne relevant pas de l'action éducatrice - **Monsieur l'Inspecteur d'Académie** D.G.F. - **Monsieur le Président du Conseil Général** D.C.B.D. B – Acte relevant de l'action éducatrice - **Monsieur l'Inspecteur d'Académie** D.G.F. Fait à LOULAY , le Le Président du Conseil d'Administration,	Nombre d'exemplaires
Publié le		
Certifié exécutoire le		